

TRANSFERT DE COMPTE A COMPTE SIMPLE



Seldon
finance



Wininvest
Patrimoine



GROUPE
Seldon

Diffusion limitée C1

PRÉAMBULE

Le transfert de compte à compte permet de changer les comptes comptables utilisés. Il existe plusieurs types de transfert, nous distinguerons 3 groupes :

- Transferts Etude/Encours/Intégré : (fiche W15A2-1)
 - o Etude → encours
 - o Etude → intégré
 - o En cours → intégré
- Transferts Intégrés par composants : (fiche W15A2-2)
 - o En cours → intégré par composants
 - o Intégré → intégré par composants
- Transfert simple : (fiche W1A2-3)
 - o Compte à compte

Le transfert peut se faire :

- vers le bien actuel : pas de modification du numéro,
- vers un bien existant : choix dans la liste déroulante,
- vers un nouveau bien : création d'une nouvelle fiche (par défaut renommée « code du bien – T »)

A SAVOIR



Les biens existants n'apparaissent que si la date du transfert est postérieure à la date d'acquisition de ces biens.

1. ACTION DE TRANSFERT

Un transfert simple est justifié en cas de changement d'affectation comptable de l'immobilisation, il permet de changer les comptes comptables qui ont été choisis lors de la création du bien.

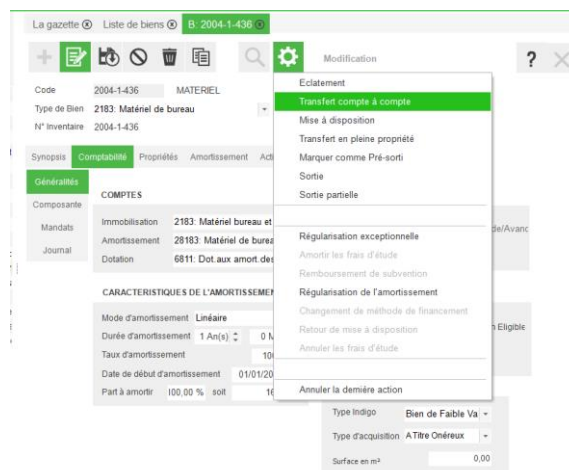
Exemple: Le bien 2004-1-436 a été affecté au compte 2183 lors de sa création, il s'avère que le compte 2184 est plus approprié.



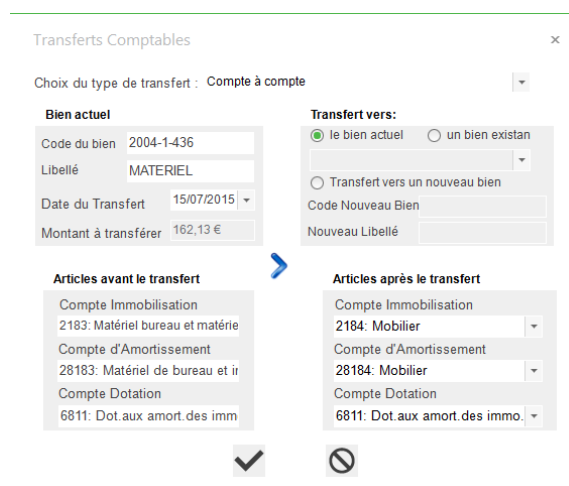
Dans la fiche du bien 2004-1-436, cliquez sur « Modifier »  puis sur « Action » .

Sélectionnez « Transfert de compte à Compte ».

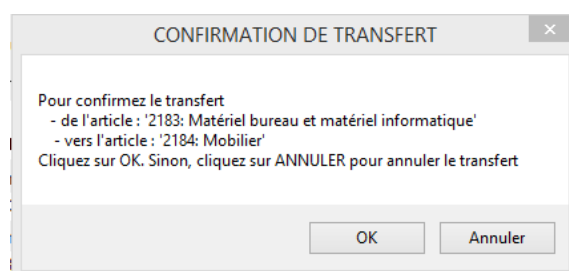
Dans la fenêtre, la partie de gauche est réservée pour le bien actuel et la partie de droite pour les effets du transfert.



Sélectionnez « Transfert de compte à compte », les articles comptables d'immobilisation « 2184 », d'amortissement « 28184 » et de dotation « 6811 ».



Validez en cliquant sur , une fenêtre de confirmation s'affiche, choisissez ok pour valider le transfert ou annuler pour retirer les modifications.



A SAVOIR



Par défaut tous les biens ont le caractère de « bien actif », le transfert sur un nouveau bien ou sur un bien existant entraîne un changement de cette qualification pour le bien d'origine en « bien soldé ». Les biens soldés sont surlignés de violet et peuvent être triés sur ce critère dans la liste des biens à l'aide de la légende.



2. EFFET SUR LES ÉCRITURES COMPTABLES

Pour un transfert de compte à compte, l'article comptable du bien avant transfert « 2183 » est crédité et le nouveau compte « 2184 » est débité pour la valeur d'origine. Si des amortissements ont déjà été pratiqués le compte d'amortissement « 28183 » est débité et le nouveau compte d'amortissement « 28184 » crédité.

Dans notre cas c'est un transfert de compte à compte sur le même bien :

Synopsis	Comptabilité	Propriétés	Amortissement	Actions	Ajout d'onglet			
Généralités	BUDGET	DATE OPÉRATION	ARTICLE	DÉBIT	CRÉDIT	OPÉRATION	IMPUTATION	ACTION
	01	03/02/2004	2183	162,13		Acquisition MATERIEL	21 2183 312	Acquisition
Composante	01	31/12/2005	28183		162,13	Amortissement	28 28183	Amortissement
	01	31/12/2005	6811	162,13		Dotation aux amortissements	68 6811	Amortissement
Mandats	01	15/07/2015	2184	162,13		Transfert compte à compte - Immobilisation débit	21 2184 312	Transfert de compte à compte
	01	15/07/2015	2183		162,13	Transfert compte à compte - Immobilisation crédit	21 2183 312	Transfert de compte à compte
	01	15/07/2015	28183	162,13		Transfert compte à compte - Amortissement débit	28 28183 312	Transfert de compte à compte
Journal	01	15/07/2015	28184		162,13	Transfert compte à compte - Amortissement crédit	28 28184 312	Transfert de compte à compte



Pour un transfert sur un nouveau bien et sur un bien existant, le bien d'origine est soldé : compte « 2183 » crédité. La contrepartie se trouve dans le bien de destination, le compte « 2184 » est débité dans le nouveau bien ou le bien existant.